

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire



Le sept mars deux mil vingt-cinq à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Date de convocation : 26 février 2025

Conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 21

Nombre de présents : 17

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, JP. CAER, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, H. BEAUMIN, D. CAZUC, H. GUENA, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M.Y. LE MESTRE, L. PENNORS, E. TANGUY, A. LE BIAN, A. BOUL'CH, JM. SEVERE

Excusés : O. MONCUS, G. KERBIRIOU, K. KERNEIS, M.H. PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE D. LE GALL.

Olivier MONCUS a donné procuration à Maël Saillour

Guislain KERBIRIOU a donné procuration à Anne MARC

Karine KERNEIS a donné procuration à Madame le Maire

Marie-Hélène PETIT-CHOPIN a donné procuration à Véronique LE BOULCH

La séance est ouverte à 17 heures.

Aurélie BOUL'CH a été nommé secrétaire.

Madame le Maire remercie Monsieur Fabrizio Vitral-Pinto, Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP, pour sa présence à cette séance budgétaire.

Validation des comptes rendus précédents

Compte-rendu du 20 février 2025

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu de la séance du 20 février 2025. Le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres du conseil.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-07-01

Approbation du compte administratif « Commune » 2024

Madame le Maire présente le compte administratif 2024 du Budget de la Commune

COMPTE ADMINISTRATIF 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
2 047 096,13 €	1 487 369,47 €	3 627 418,76 €	1 048 462,74 €
Excédent de fonctionnement	559 726,66 €	Excédent d'investissement	2 578 956,02 €
		report N-1	2 541 869,37
		Résultat net	37 086,65

Soit un excédent de Fonctionnement de 559 726,66 euros

Soit un excédent d'Investissement de 2 578 956,02 euros

Après en avoir débattu,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres

sous la présidence d'Hélène GUENA, Madame le Maire s'étant retirée,

- Approuve le compte administratif 2024 de la commune.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-07-02

Approbation du compte administratif Budget Annexe Lotissement de La Fontaine 2024

Madame le Maire présente le compte administratif 2024 du Budget du Lotissement de La Fontaine

COMPTE ADMINISTRATIF 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
288 194,71 €	288 194,71 €	- €	440 976,89 €
Excédent de fonctionnement	- €	Déficit d'investissement	- 440 976,89 €

Soit un déficit d'Investissement de 440 976,89 euros

Après en avoir débattu,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres

sous la présidence d'Hélène GUENA, Madame le Maire s'étant retirée,

- Approuve le compte administratif 2024 du Lotissement de La Fontaine.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-07-03

Approbation des comptes de gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2024 ainsi que le budget annexe 2024 du Lotissement de La Fontaine, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-07-04

Affectation des résultats 2024

Budget commune

Après avoir donné lecture du compte administratif 2024 du budget de la commune,

Après avoir constaté un excédent de Fonctionnement de 559 726,66 euros

Après avoir constaté un excédent d'Investissement de 2 578 956,02 euros,

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 559 726,66 euros en totalité à l'article 1068 pour rembourser le capital des emprunts et financer les nouveaux projets d'investissement et d'affecter l'excédent d'investissement de 2 578 956,02 euros à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'affectation des résultats 2024 telle que proposée par Madame le Maire.

Budget annexe Lotissement de La Fontaine

Après avoir donné lecture du compte administratif 2024 du budget annexe Lotissement de La Fontaine,

Après avoir constaté un déficit d'investissement de 440 976,89 euros

Madame le Maire propose d'affecter le déficit d'investissement de de 440 976,89 euros à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'affectation des résultats 2024 telle que proposée par Madame le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-07-05

Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2025

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Madame le Maire rappelle que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances réunie le 5 mars 2025, de maintenir pour 2025 les taux de fiscalité suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 33,01%,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 37,20%
- Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires : 11,92 %

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2025 à 33,01 %,
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2025 à 37,20 %.
- Fixe le taux de Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires pour l'exercice 2025 à 11,92%.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-07-06

Examen et vote du Budget de la Commune pour l'année 2025

Madame le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le 5 mars 2025.

Madame le Maire donne lecture,

Du projet du budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre :

BUDGET PRIMITIF 2025			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1 930 000,00 €	1 930 000,00 €	3 322 370,00 €	3 322 370,00 €

- a. En section de fonctionnement à 1 930 000 euros
- b. En section d'investissement à 3 322 370 euros

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Adopte le budget primitif 2025 de la commune.

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Donne à son exécutif, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-07-07

Examen et vote du Budget du Lotissement de La Fontaine pour l'année 2025

Madame le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le 5 mars 2025.
Madame le Maire donne lecture,

Du projet du budget primitif 2025 du Lotissement de La Fontaine qui s'équilibre :

BUDGET PRIMITIF 2025			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
600 000,00 €	600 000,00 €	540 976,89 €	540 976,89 €

- a. En section de fonctionnement à 600 000 euros
b. En section d'investissement à 540 976,89 euros

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
- Adopte le budget annexe Lotissement de La Fontaine 2025.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-07-08

Vote d'une subvention au CCAS

Madame le Maire invite le conseil municipal à voter une subvention au CCAS afin qu'il puisse équilibrer son budget.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote une subvention de 4 000 € au profit du CCAS.

La séance est levée à 19 heures trente.

Aline CHEVAUCHER, maire



Aurélien BOUL'CH, secrétaire